

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire. ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GERANT: A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; à Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; à Paris, chez MM. Havas, Laffitte-Buillier, & Co, place de la Bourse, 8; à Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 45, 7 33, 8 32, 9 23, 11 11, s. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35. s. Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 9 05, 11 15. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 38, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 23, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

BOURSE DE PARIS
DU 10 DÉCEMBRE

3 0/0	58 75
4 1/2	83 25
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 05
Emprunt 1871	92 90

DU 11 DÉCEMBRE

3 0/0	58 85
4 1/2	83 75
Emprunt 1872 (5 0/0)	93 05
Emprunt 1871	92 95

ROUBAIX, 11 DÉCEMBRE 1873 BULLETIN DU JOUR

Il n'y a aujourd'hui qu'un nom dans toutes les bouches, une pensée dans tous les esprits d'un bout à l'autre du pays: Bazaine! A l'unanimité, le Conseil de guerre a condamné le maréchal à la peine de mort et à la dégradation.

Pendant toute la durée du procès, nous nous étions fait un devoir de ne pas intervenir dans les débats; il n'appartient pas à la presse de se substituer à l'action de la justice. Aujourd'hui, le conseil a rendu son jugement, et ce jugement est terrible. Nous respectons la décision qui a été prise et nous nous bornerons à faire des vœux pour que les enseignements de ce grand acte judiciaire ne soient perdus ni pour nous ni pour les générations à venir.

La Commission constitutionnelle s'est réunie hier. — Elle n'a guères fait que tracer le cadre de ses travaux à venir. La partie la plus importante de ses études est celle qui porte sur l'organisation des pouvoirs publics.

Il est bien évident, en effet, que nos grandes lois organiques devront être rédigées dans un esprit différenciant suivant que la forme politique du pays sera républicaine ou monarchique.

C'est pourquoi certains membres de la Commission ont exprimé le désir que l'organisation des pouvoirs publics fut l'objet d'une étude préalable et toute spéciale.

Il a donc été décidé que vendredi prochain l'on nommerait une sous-commission chargée uniquement d'étudier cette question et d'en faire rapport à la commission générale.

Cette dernière a inscrit à son ordre du jour de vendredi la discussion de la loi électorale. — Ainsi les deux travaux marcheront de front.

Le gouvernement se montre toujours très-désireux de faire voter le plus promptement possible la nouvelle loi municipale. — C'est pour lui la vraie prise de possession de l'influence administrative.

Sans entraver la réalisation de ce vœu, certains membres de la droite désiraient que l'on prit quelques précautions législatives pour être sûr que l'arme toute puissante que l'on va mettre entre les mains du pouvoir ne se retournera pas contre nous.

On sait que lors de la dernière visite qu'il a faite à la Commission, M. le duc de Broglie a beaucoup insisté pour obtenir qu'on élargit encore les pouvoirs du gouvernement et qu'on le laissât maître de prendre les maires en dehors

du conseil municipal, même au cas où il n'y aurait eu ni démission, ni révocation.

Si cette mesure est adoptée, comme tout le fait pressentir, le choix du gouvernement sera absolument sans limites. Il y aurait peut-être là un excès possible. Car il ne suffit pas de choisir hors du conseil pour que le choix soit nécessairement bon.

Si le gouvernement prenait hors du conseil municipal des hommes sans position sociale, sans influence, sans indépendance et sans intérêts dans la commune, de pareils choix pourraient mettre aux mains du pouvoir des instruments trop dociles, qui seraient les âmes damnées de l'autorité, plutôt que le pivot d'une administration honnête et sérieuse.

Cette appréhension a suggéré l'amendement d'un député de la droite, l'honorable M. Lucien Brun.

Cet amendement, qui vient d'être remanié par son auteur, s'efforce de limiter le choix du gouvernement, hors du conseil municipal, de manière à ce qu'on ne puisse y appeler que des hommes offrant une certaine surface.

Dans ce but, l'auteur de l'amendement voudrait que l'on créât une espèce de collège électoral composé du conseil municipal et des plus forts imposés de la commune.

Les personnes inscrites sur le rôle de la commune de l'une au moins des quatre contributions foncières, pourraient seules être portées sur cette liste de candidats.

A quoi bon ?...

Que veut M. le général du Temple? Avant-hier, à la fin de la séance de l'Assemblée, il a demandé à interpellier le ministre des affaires étrangères sur la nomination d'un nouveau ministre près du roi Victor-Emmanuel?

M. du Temple veut-il donc conserver M. Fournier?

M. du Temple conseille-t-il la guerre à l'Italie?

M. du Temple condamne-t-il à la fois et la conduite de M. le comte de Chambord, et celle des évêques, et celle du Pape lui-même?

M. le comte de Chambord a nettement déclaré que lui attribuer la pensée d'une guerre avec l'Italie, était lui attribuer une folie.

Le clergé français et la cour romaine ont l'un trop de patriotisme, l'autre trop de prudence et de sagesse pour demander à notre gouvernement de suivre une politique aussi impossible.

Est-ce pour servir la religion que M. le général du Temple s'expose à soulever chez les agriculteurs, chez les industriels, chez les commerçants, dans la bourgeoisie, comme chez les paysans, dans toutes les classes de notre pays, en haut comme en bas, les plus funestes défiances, les plus détestables préjugés.

C'est ce qu'hier la majorité de l'Assemblée nationale a compris; car si elle n'a pas voulu renvoyer l'interpellation à six mois, elle a suffisamment marqué sa pensée, en la renvoyant après la discussion du budget.

Si M. du Temple tenait, du reste, à se voir soutenu dans cette campagne par les radicaux, si respectueux des droits de la religion et du St-Siège, il y a parfaitement réussi. Toute la gauche et l'extrême gauche ont voté pour la discussion de cette interpellation à bref délai. Quelques membres à peine se sont levés dans le même sens à l'extrême droite.

Quoi qu'on en puisse dire on ne fera croire à personne que la droite toute entière, sans exception, n'est pas aussi catholique que M. du Temple et ses sept ou huit amis.

Le moment n'est pas venu de régler nos comptes avec l'Italie: lorsque la démagogie aura jeté bas le trône de Victor-Emmanuel et que nous aurons des alliances à opposer à l'union prussienne, alors notre heure sera proche et le triomphe de l'Eglise suivra de près le triomphe de la France.

En attendant, ne compromettons pas ces deux causes sacrées par des bravades inutiles et dangereuses qui ne servent qu'à nos ennemis du dehors et du dedans.

Les Prussiens de l'intérieur

Nous lisons dans la Correspondance parisienne du Journal de Bruxelles: « On est, dans le monde de la presse parisienne fort ému de ce qui vient de se passer au Parlement de Berlin. Vous savez qu'un député de l'opposition a formellement déclaré qu'une partie des fonds secrets de l'empire allemand était consacrée à acheter la complaisance de certains journalistes français. Cette déclaration a, comme vous pouvez le penser, été lue avec un sentiment de vive curiosité en France. Sans vouloir accuser personne, je vous ferai remarquer qu'aucun des journaux de la gauche n'a protesté contre l'accusation dont la presse française s'est trouvée l'objet dans cette circonstance. »

Et ce sont les rédacteurs de ces journaux-là qui avaient l'impudence d'appeler les royalistes Prussiens de l'intérieur!

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Paris, 10 décembre 1873.

Le rapport de M. Fresneau sur les candidatures militaires, ne va pas tarder à être déposé. Vous connaissez le rôle important joué par l'honorable député du Morbihan par la commission de réorganisation militaire. M. Fresneau a compris que dans l'œuvre de notre régénération nationale, l'armée avait une grande mission à remplir. Comme il n'y a point d'armée sans discipline, et sans, avant tout, les atteintes portées à la discipline qui devaient être prévenues et réprimées. Telle est la pensée qui a inspiré le rapport de M. Fresneau sur la proposition de M. Philippoteaux. En montrant que des candidatures militaires qui se sont récemment produites dans des élections partielles ne servaient que des ambitions malsaines aux dépens de l'armée, l'honorable rapporteur arrive à constater que le système des élections partielles ne peut être maintenu. Car il ne profite qu'aux candidatures radicales

et fût la représentation générale d'un département.

Il y a lieu de croire que le projet de la commission sera voté en temps utile pour empêcher toute nouvelle candidature militaire de se produire dans les prochaines élections partielles.

On dit que, dans le projet de loi sur la presse, les procès seront retirés aux cours d'assises et rendus aux tribunaux de police correctionnelle, comme sous l'empire. Mais il importe de constater que, dans les tribunaux, siègent encore un certain nombre de magistrats nommés par le gouvernement du 4 septembre.

La polémique soulevée par le procès-verbal de la réunion du centre droit, dans laquelle ont été faites les communications de M. Chesnelong, à son retour de Salzbourg, cette polémique menace de s'envenimer. Outre la lettre confuse et très peu concluante publiée par M. Savary, député de la Manche, on annonce une autre réponse, encore plus vive, qui serait faite, au nom du centre droit; cette réponse est rédigée, assure-t-on, par l'auteur du volume intitulé: *La vérité sur l'essai de Restauration Monarchique*.

Il faut s'attendre à voir les feuilles librepenseuses et radicales attaquer la lettre adressée par Mgr l'archevêque de Quimper aux curés de son diocèse à l'occasion de l'élection du 14 décembre. Le vénérable prêtre a raison de dire que la conscience défend aux catholiques la complicité ou l'abstention dans des élections où sont engagées, de nos jours, des doctrines subversives de toute religion et de toute morale. Quand les libre-penseurs et les radicaux mêlent la religion à la politique il ne faut donc pas s'étonner si les hommes religieux doivent se mêler de politique.

Le prince Bismark poursuit avec acharnement son système de persécution contre les évêques catholiques. A Posen le moment est décisif. L'intrépide archevêque est sommé de renoncer à ses fonctions sacrées. Bien entendu qu'il ne se soumettra pas à cette brutale injonction. Ont-ils perdu la tête à Berlin puisqu'ils se persuadent qu'il dépend d'eux de défaire un évêque avec la même facilité qu'un conseiller de régence ou président de province? Ni les sommations d'un gouvernement, ni les arrêtés de ce tribunal des affaires ecclésiastiques qu'ils croient avoir institué à Berlin, ni les amendes, ni la prison, ni l'exil, ne viendront à bout de l'inflexible courage de Mgr Ledochowski.

Le gouvernement se prépare à frapper le dernier coup avec tout le soin qu'il a mis à former le siège de Paris. Une forte garnison occupe le quartier qui avoisine la cathédrale de Posen et le palais de l'archevêque. Comme en temps de guerre, on loge le soldat chez l'habitant, qui a beau protester: on n'a nul souci de ses réclamations légales. Tout ceci présage qu'on en viendra, en dépit des dénégations, à faire des martyrs.

L'indignation du peuple est extrême; les spoliations exercées contre son premier pasteur l'ont exaspéré. Si son mécontentement n'éclate pas, les prussiens ne le doivent qu'aux efforts surhumains du clergé qui ne cesse de lui prêcher la résignation et la patience. Il en faut vis-à-vis de ces impurs et grossiers exécuteurs du bon plaisir de l'empereur allemand.

Les employés qui emportaient les meubles de Monsieur y ont mis autant de hâte que des filous qui s'esquivent avec leur butin d'une maison volée. Il en est résulté que le mobilier a beaucoup souffert; on l'a vendu à l'encan, mais à peu près à la sourdine. La lie de la populace allemande, l'écume de la juiverie, ont seules pris part à cette opération. Aucun juif tant soit peu honnête n'a voulu profiter de cette abjecte volerie.

Les chapitres de Posen et de Gnesen se sont aussitôt réunis autour de leur archevêque. Des décisions de la plus haute gravité ont été prises. Le gouvernement croyant en avoir presque fini avec la personne du primat, commence à se jeter sur les inférieurs. S. G. l'évêque suffragant et grand-vicaire de Posen, vient de recevoir une citation à comparaître devant le tribunal.

P. S. — La Commission des Trente a décidé aujourd'hui qu'elle commencera par s'occuper de la réforme électorale et se réunira vendredi prochain. Une ou plusieurs sous-commissions seront nommées pour étudier les autres lois constitutionnelles.

La validation de l'élection du général Saussier, soulève quelques difficultés.

La Commission du conseil d'Etat a désigné pour candidats MM. Ancel et Perret. Ce dernier aura, dit-on, les voix de la gauche.

LETTRE DE VERSAILLES

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix.)

Versailles, 10 décembre.

La commission relative à la loi Philippoteaux a terminé ses travaux.

Le rapporteur, l'honorable M. Fresneau, doit déposer aujourd'hui même son travail. — La commission demande que l'on déclare inéligibles, non-seulement les militaires en activité de service mais encore ceux qui ont été mis en non-activité ou en disponibilité.

Chacun devine le motif de cette précaution. — Si elle n'était pas adoptée on pourrait voir des militaires se mettre en disponibilité précisément pour arriver à un rôle politique.

Les seuls militaires éligibles d'après la nouvelle loi, seront ceux de la réserve ou ceux qui ont été mis à la retraite. — Cette exception est formulée dans un article 2 que la commission a ajouté aux textes de M. Philippoteaux.

Un certain nombre de membres du centre gauche, amis personnels de l'auteur de la loi, paraissent vouloir l'appuyer d'un commun accord avec tous les groupes de droite.

Il y a eu aujourd'hui réunion de la commission chargée de vérifier la validité de l'élection du général Saussier dans le département de l'Aube.

Cette élection, que l'on mettait au-dessus de toute critique, a soulevé au contraire d'assez vives difficultés. — La chambre en sera prochainement saisie.

Hier, dans le 13^e bureau, on avait à nommer la commission chargée de présenter les candidats à la place vacante de conseiller d'Etat; la majorité portait M. de la Rochette, quelques membres extrêmes M. de Francienc, et la gauche un troisième candidat.

Au premier tour de scrutin, personne n'a été élu, au second tour, la gauche a porté ses voix sur M. de Francienc qui a été nommé, nommé je le répète, contre M. de la Rochelle, qui dans la circonstance présente offrait à la majorité toute garantie d'une bonne présentation pour le conseil d'Etat dont M. le marquis de Francienc ne s'est jamais occupé.

La commission chargée d'examiner la loi des maires s'est réunie aujourd'hui. La séance a été fort longue. On a examiné divers amendements, puis la discussion s'est ouverte sur l'article 1^{er} de la loi. La gauche, comme cela était prévu, a combattu la loi surtout parce que, disaient les légistes monarchistes, elle avait approuvé l'élection des maires et que la majorité l'avait toujours soutenue.

On a répondu très jugement que les situations ne se comparaient pas, que l'on ne faisait point une loi organique, mais, au contraire, une loi suspensive, répressive,

Feuilleton du Journal de Roubaix
DU 12 DÉCEMBRE 1873

— 14 —

LE

Mariage du Trésorier

par M^{lle} Claire de Chandeneux.

X

M. Gilmérin, trouvant la plaisanterie charmante embrassa sa fille en riant.

— Et quand verrai-je cette fameuse liste? continua-t-il avec une bonne humeur.

— La supposez-vous bien remplie? — Hum! qui peut savoir?... Les petites filles ont parfois des comptabilités mystérieuses dont le secret nous échappe.

— Il se pourrait, au contraire, que j'aie voulu vous épargner l'embarras du nombre.

— Ce qui revient à dire...

— Que je n'ai qu'un seul candidat.

— Un seul!

— On ne peut plus sérieux, par exemple.

— Ah! mon Dieu! exclama le père, qui s'amusa beaucoup de ce qu'il continuait à prendre pour une boutade; quel est donc l'heureux mortel qui trône ainsi dans cette flâture solitude?

— C'est... mais d'abord, avant de

livrer ce nom fortuné, je veux que mon cher père ratifie le choix de sa fille.

— Sans savoir?

— Sans savoir.

— La prétention me paraît exorbitante.

— Comme toute les tyrannies publiques ou privées; or, vous n'en êtes pas à vous apercevoir que Valérie Gilmérin est un petit despote.

— A qui le dis-tu? soupira comiquement le bonhomme.

— Ainsi, c'est bien convenu, vous approuvez mon candidat?

— Tout ce que tu voudras, pourvu que je le connaisse, il s'appelle?... — M. George de Maucler.

M. Gilmérin, tout aveuglé qu'il fût, ne put s'empêcher d'être ébloui par le rayonnement intérieur qui transfigurait la jeune fille en prononçant ce nom. Il continua à rire cependant.

— Ah! très bien... très-bien... Ceci est une petite leçon, une petite menace pour les pères trop confiants qui admettent les jeunes officiers dans leur intérieur.

— Ceci est une déclaration grave, dit fermement Valérie.

— Allons, dit le père, vaguement inquiet, tu ne te plaindras pas de ma patience à écouter tes babillages d'enfant gâtée. Maintenant, laissons le trésorier du 23^e à ses paperasses et parlons raison, veux-tu?

— Je ne fais que cela.

— M. le marquis de Sestré ne te plaît décidément pas?

— D'autant moins que M. de Maucler me plaît davantage.

— Pourquoi reviens-tu là-dessus? Ce n'est pas bien de mêler le nom d'un officier honorable à la petite mystification dont tu te permets de me régaler depuis une heure.

Valérie se leva, vint passer les bras autour du cou de son père, et le regardant en face, les yeux dans les yeux.

— Ecoutez-moi, je vous en prie, dit-elle; M. de Maucler m'aime, je le sais; je le lui rends de toute mon âme, et ce que vous prenez pour une plaisanterie de ma part est la chose la plus sérieuse du monde.

— Il t'aime, soit; mais...

— Il a trop de délicatesse pour oser demander ma main, vu son manque de fortune; c'est vous, mon père qui me donnerez à lui.

— Hein!... tu dis?... balbutia le bonhomme abasourdi.

La jeune fille, le regard plein de résolution, répéta d'une voix assurée la proposition inouïe qui renversait brutalement toutes les illusions paternelles. Il fallut, du reste, quelques minutes à M. Gilmérin pour entrevoir clairement ce qu'osait lui déclarer sa fille avec la bravoure entêtée de l'innocence.

Nous devons avouer que, malgré toute sa tendresse, toute sa faiblesse même, il débuta en sentant, pour la première fois, les conséquences possibles de

son aveuglement, par une superbe tirade sur sa confiance trahie, son autorité méconnue, la haute inconvenance d'un attachement mutuel contracté sans son aveu.

Valérie se souvint à propos des beaux acacias de la terrasse, dont les branches flexibles pliaient et se relevaient au souffle de l'orage sans se briser jamais. Elle se fit branche d'acacia.

Un peu courbée, silencieuse, les yeux tristes et les mains inertes, elle écouta sans sourciller cette diatribe violente; jamais fille imprudente ne parut plus humiliée, plus soumise, plus pénétrée de ses torts.

M. Gilmérin, dont l'haleine était infiniment plus court que l'éloquence, s'arrêta bientôt, fatigué de cet effort et tout décontenancé de n'avoir pas à lutter contre une seule objection.

Il respira longtemps, prêt à reprendre l'offensive contre une rébellion probable, mais toute sa vigueur tomba à plat devant l'attitude effacée de la jeune fille.

— Eh bien! s'écria-t-il tu ne dis rien, tu ne te défends même pas?... c'est vrai que ce serait un peu difficile... tu ne réponds pas même?

Valérie leva vers le ciel son regard tout noyé de larmes, qui effleura son père au passage et lui causa quelque trouble.

— Que répondrai-je! soupira-t-elle d'une voix douce comme le son d'une harpe lointaine; — son père ne lui con-

naissait pas cette voix brisée, — vous venez de me convaincre de mes torts; je vous prie de me les pardonner.

M. Gilmérin n'en croyait pas ses oreilles. Quoi ce n'était pas plus difficile que cela de conduire des jeunes filles! Un peu de sévérité et les plus volontaires renaient confuses, dans la bonne voie! Pourquoi diable n'avait-il pas essayé plus tôt?

— Hum, te pardonner!... machonna-t-il; certainement, je ne te tiendrai pas rigueur si tu m'avoues avoir exagéré toute cette histoire romanesque?

— Je n'ai rien exagéré, mon père; je déplore seulement de vous avoir déçu.

— Alors promets-moi de renoncer à des projets qui ne sauraient avoir mon approbation.

— Y renoncer!... hélas!... mais rassurez-vous, je saurais vous obéir.

— Quelle mine lugubre! Ah ça! j'espère que tu reprendras promptement ta bonne figure riante.

— Vous ne pouvez exiger que je me brise le cœur et que je souris quand même.

— Qui parle de te briser le cœur? Je te dis d'oublier...

— Oublier, c'est mourir.

— Allons, bon! les exagérations d'une autre nature à présent.

— Soyez tranquille, votre intérieur n'en sera pas attristé; je sais souffrir.

— Mais je ne veux pas que tu souffres. Crois-tu que je t'ai choyée, gâtée, aimée